

## PROPOSITION GLOBALE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR : SUIVI DE CE DOSSIER...

Comme nous vous en faisons part dans notre [Communiqué Info Accès](#) du 11 novembre, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a déposé le 9 novembre dernier une offre à l'égard de la rémunération globale pour l'ensemble du personnel d'encadrement des secteurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique. À cet égard, toutes les associations de cadres étaient conviées par le SCT à une deuxième rencontre mardi dernier afin que nous adressions nos questions de compréhension sur le projet qu'ils avaient déposé, sauf pour les aspects techniques du régime de retraite, ces derniers étant traités par un comité spécialement conçu à cet effet. À noter que l'ACCQ ne siège pas à ce comité, mais nous sommes toutefois représentés par le RACAR.

Voici quelques éléments pertinents :

- Si la date d'échéance du 9 décembre fixée par le SCT est repoussée, ce ne sera que de quelques jours. Notre compréhension est à l'effet qu'une entente doit intervenir avant les Fêtes.
- En ce qui a trait à nos demandes salariales et de classification, il nous a été confirmé que tout cela entrerait dans la proposition de l'harmonisation intersectorielle. Il y aurait donc un montant de 2 % de la masse salariale prévu à cette fin et aucune autre demande ne sera reçue par le SCT avant 2020. Ce montant de 2 % visant une harmonisation globale intersectorielle ne garantit pas que les cadres des collègues auraient droit à une part de ce petit gâteau.
- Les éléments à incidence monétaire qui seraient inclus dans l'harmonisation comprennent la rémunération, le temps travaillé ou chômé (ce qui inclut les congés et les vacances), les avantages sociaux (retraite, assurances et régimes étatiques), les suppléments et primes ainsi que les autres déboursés (par exemple : un coût de stationnement qui serait assumé par l'employeur).
- Le déficit du régime de retraite serait probablement (dépendamment des rendements des prochaines années) éliminé au terme des cinq années de redressement. Les actifs et les retraités en assumeraient 25 % chacun alors que le gouvernement assumerait l'autre 50 %.
- Toujours sur le régime de retraite, le problème structurel demeurerait pour ceux qui passent du RREGOP au RRPE.

- Le comité consultatif sur les éléments autres que la retraite sera constitué d'un représentant par association puisqu'aucun regroupement n'a la légitimité de représenter d'autres associations en matière de conditions de travail.

Par ailleurs, l'ACCQ a été très proactive sur le sujet de l'harmonisation intersectorielle. Notre président-directeur général, Charles Simard a fait un important lobby afin que cet élément soit retiré des discussions. Nous aurons la réaction du SCT à cette demande ultérieurement.

Mercredi matin, le Bureau de direction du RACAR s'est réuni pour faire le point et déterminer les autres éléments qui devront faire l'objet d'une évaluation en regard du régime de retraite.

En outre, vous comprendrez que la gestion des communications en pareilles circonstances est très délicate. Certaines associations n'informent pas leurs membres autant que nous le faisons et nous respectons leur autonomie en ce sens. Cependant, nous croyons essentiel de vous sensibiliser à l'importance de limiter la transmission d'informations à d'autres personnes qui ne sont pas visées par notre association. C'est pourquoi les communiqués portant sur ce sujet ne figureront sur notre site Internet qu'après la conclusion de ce dossier.

Nous vous tiendrons informés de la suite des choses dans la mesure du possible.

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le [Communiqué Info Accès](#) du 11 novembre 2016 qui présentait les offres du SCT. Dans la section régime de retraite, vous auriez dû lire « Remplacer le salaire moyen des trois meilleures années utilisé pour le calcul de la rente par un salaire moyen des cinq **meilleures** années » et non pas des cinq **dernières** années. Toutes nos excuses.